

Délibération n°D20240073

Rapporteur : Marie-Claude ANDRIEUX

Service : Espaces Paysagers

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL " LA PELOUSE " - ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public du camping municipal « La Pelouse » pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2023 du délégataire a été présenté à la CCSPL du 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'on peut en retenir que l'activité est en hausse avec 8 863 entrées sur la période contre 8 537 en 2022 ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires est en très forte progression pour atteindre 162 183 € (soit +18,32 % par rapport à 2022) ;

CONSIDÉRANT que le loyer versé à la Ville comporte une part variable fixée à 2% du chiffre d'affaires, la recette de la Ville est portée à 3 244 € HT soit 3 892 € TTC pour 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 du camping municipal « La Pelouse ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Hélène LEHMANN



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD